

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 MAI 2015

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Séverine BIONDI, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET, , Mme Julie VERNOCHET.

Pouvoirs : Mr Ludovic GRAINCOURT pour Mme Marielle SAVROT
Mme Marie-José TROUSSEL pour Mr Vincent CROUZIER

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS

Mme Marielle SAVROT est nommée secrétaire de séance

▪ **Présentation du rapport EPTB par Cédric BORGET et approbation du rapport**

Mr BORGET nous présente l'étude faite en développant l'hydrométrie, la pluviométrie, et la topographie de la commune et nous propose quelques solutions qui pourraient éviter de nouvelles inondations dans la commune notamment :

- ✓ Limitation du ruissellement agricole (bonnes pratiques à étudier en collaboration avec la chambre d'agriculture)
- ✓ Ressuyage des zones basses
- ✓ Protection locale (système noue et merlon)
- ✓ Assainissement pluvial (plan, SDAP, stockage près de la surface)
- ✓ Faciliter les écoulement grâce à l'enlèvement des sédiments dans le secteur la Priaie jusqu'à la Croix D'Argent.
- ✓ Réduction de la vulnérabilité.

Le représentant du SITNA propose également des solutions :

- ✓ Information de chaque propriétaire riverain du cours d'eau pour l'entretien des berges. Le but est de broyer au fond du ruisseau sans toucher à la végétation des berges.
- ✓ Travaux pour la fauche des berges et l'enlèvement de la vase prévus à la fin de l'été selon les devis en cours.

▪ **Convention entre la SAUR et la Commune**

Cette convention porte sur l'entretien de la station des eaux pluviales située au bout du lotissement de la Croix d'Argent. Elle précise les conditions techniques et financières pour l'entretien des équipements.

Elle est identique à celle qui avait été signée en 2008.

Cette convention est votée à l'unanimité.

▪ **Convention de prêt de jeux pour le 14 juillet**

L'Espace Coluche de Genlis propose de mettre à la disposition des communes gratuitement des jeux anciens en bois qui pourraient permettre l'animation du 14 juillet à Collonges.

La convention est votée à l'unanimité.

▪ **Tarifs des personnes extérieures à la Commune participants au 14 juillet**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le prix du repas du 14 juillet 2015 comme suit :

- Gratuits pour les habitants de la commune de Collonges les Premières.
- Enfants extérieurs de la commune de moins de 12 ans : 10 €
- Extérieurs adultes et de plus de 12 ans : 20 €

Il sera également précisé sur le bulletin d'inscription que les règlements devront être effectués par chèque dans la mesure du possible.

▪ **Récompenses aux examens**

Comme chaque année Mr le Maire souhaite que la commune récompense les jeunes de la commune ayant obtenu un diplôme en 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de récompenser les personnes par des bons d'achats :

BEPC : 15 €

CAP OU BEP : 20 €

BAC : 25 €

Examen supérieur : 30 €

Les bons d'achats seront, si cela est possible, faits à la FNAC ou chez Cultura. Sinon, ils seront faits pour l'intermarché de Genlis.

▪ **Travaux de voirie Conseil Départemental**

Une étude de vitesse a été réalisée sur les entrées et sorties du village. Il en ressort que les points critiques sont l'entrée de L'Hermitage et la sortie de la commune en direction de Premières. La MICA (service du Conseil Départemental) doit nous faire des propositions d'aménagement d'ici mi-juin.

Le changement de l'emplacement des pancartes entrées et sorties du village est en cours.

Le chemin vers le pont à la sortie de Collonges au croisement de la route de Beire et la route de Longeault appartient au département jusqu' la voie ferrée. Le Conseil Départemental procédera au rebouchage des trous et à l'entretien du fossé.

Rue de Beire Le Fort : La commune demande au Conseil Départemental la rétro-session de la partie en herbe le long de la route du côté champs. Cet emplacement serait par la suite aménagé en parking afin de limiter le stationnement des riverains le long de la route côté maisons.

La placette située à L'Hermitage a été raclée et sera regoudronnée en bi-couches par le Conseil Départemental. Après ces travaux, le Conseil Départemental souhaite que cette parcelle soit rétrocédée à la commune.

▪ **Devis travaux salle des fêtes et garderie pour la mise aux normes PMR**

Trois devis ont été reçu pour la réfection de la cour de la garderie, le changement des portes de la salle des fêtes et la création de toilettes handicapés.

- ✓ ARC RENOVATION : 10561,54 € H.T pour les aménagements de la salle des fêtes.
- ✓ MR BONNEFOY : 5310 € H.T pour les réfections liées à la garderie
- ✓ STE VIONNET : 8500 € H.T pour la totalité des travaux.

Compte tenu des gros écarts de tarifs, il sera envoyé à la société Vionnet un cahier des charges précis correspondant aux autres devis afin de s'assurer de la même nature de travaux. Les autres prestataires doivent également revoir leurs tarifs. La commission travaux analysera ensuite ces différents devis.

▪ **Divers**

- ✓ Aménagement foncier : les propriétaires de parcelles semblent avoir trouvé un accord. Les parcelles appartenant à la commune sont majoritairement rassemblées au bout de la rue de la Grande Charrière du côté de la Fortale.
- ✓ Remerciements subventions : Mr le Maire a reçu les remerciements du Secours Populaire Français, du Souvenir Français, de l'ADAPEI, de l'ADMR, des Restos du Coeur, de la Prévention Routière et de l'Amicale de Collonges.
- ✓ Projet de lotissement Rue des Meix : Un lotisseur à contacté Mr le Maire pour un projet de lotissement Rue des Meix dans la continuité du lotissement des Vergers. Le projet présenté demandait une révision du PLU. La municipalité ne souhaite pas cette révision. Le projet est donc en attente de révision pour le moment afin qu'une zone de sécurité soit respectée entre les habitations et l'usine.
- ✓ Projet de lotissement Petit Saussis : Les terrains de Mr et Mme Rousseau ont été cédés. Un projet de 8 lots est en cours. Une réunion avec les lotisseurs est prévue avant l'accord de la commune.
- ✓ Association des propriétaires du lotissement du Petit Saussis : La requête a été rejetée par le Tribunal Administratif. Les propriétaires abandonnent les poursuites judiciaires contre la commune.
- ✓ Changement de photocopieur : Le photocopieur actuel de la Mairie commence à montrer quelques signes de faiblesse. Un devis d'entretien de 1200 euros a été reçu. Il semble judicieux de penser à le renouveler. Des devis ont déjà été reçus. Le conseil s'orienterait sous réserve d'une modification budgétaire préalable vers un investissement de matériel neuf plutôt qu'un leasing en budget de fonctionnement.
- ✓ Exposition Guerre : l'exposition a été un succès et a été visitée par 150 personnes.